PROCES VERBAL DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

Le Député-Maire ouvre la séance à 18H30.

Présents :
Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, LEVIEL, MERVAILLE, Adjoints ;
Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, ANDRE, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux.

Secrétaire : M. VUITTENEZ.

Ont donné pouvoir : M. ROUX à M. CHAMPION, Mme BELISSANT-REYDET à Mme RAKIC, Mme MONNOT à Mme BOUTEILLER-DESCHAMPS, M. TRIFFAULT-MOREAU à Mme CHATEAU, M. FAIVRE à M. GLOAGUEN, Mme VIAL à Mme LEVIEL.

Avant leur arrivée en séance : pouvoir de M. CANCEL à M. BOLZE, de M. JACQUET à M. VUITTENEZ.

Après avoir fait le point sur le calendrier, le Député-Maire laisse la parole à M. VUITTENEZ, secrétaire de séance, pour un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

Le Député-Maire demande si le compte rendu détaillé de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

M. THOMAS fait remarquer que le procès-verbal retrace peu ou pas ses propos hormis la partie introductive et la conclusion.

Il s'étonne également que le vœu qu'il avait proposé n'ait pas été annexé au PV, bien qu'il n'y ait pas eu de vote sur ce sujet.

Le Député-Maire propose à M. THOMAS, si ses propos sont rédigés, de les mettre en annexe.

Ces observations étant faites, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

➔ **EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR**

RAPPORT 1 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES
(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Député-Maire à signer les conventions de mises à disposition de locaux municipaux suivantes :
  - Pays Beaunois pour les locaux sis 2ème étage de la Cité Administrative Lorraine,
  - Direction Départementale des Territoires, salle du Camp Américain les mardis et jeudis de chaque semaine.
- autorise le Député-Maire à signer la convention de partenariat avec le CCAS, la Croix Rouge et la Banque Alimentaire de Bourgogne, pour l'organisation de l'aide alimentaire sur le territoire de la Commune.

RAPPORT 2 – DONS DE JEUX OBSOLETES DE LA LUDOTHEQUE SAINT-JACQUES
(rapporteur : Mme MERVAILLE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le don de jeux obsolètes de la Ludothèque Saint-Jacques correspondant aux invendus, au profit des Restos du Coeur,
- autorise la Ville à sortir ces jeux de l'inventaire.

RAPPORT 3 – FINANCEMENT DE L'ACTIVITE DES ESPACES BEAUNOIS PAR LA CAF ET LE CONSEIL GENERAL DE COTE D'OR
(rapporteur : Mme MERVAILLE)

Le Député-Maire s'inquiète d'un certain désengagement de la CAF et estime qu'il faut être vigilant car les cofinancements ne sont pas garantis dans les années à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler les partenariats proposés avec la CAF et le Conseil Général pour le financement de l'activité des espaces beaunois pour l'année 2014,
- autorise le Député-Maire à signer les conventions d'engagement et de financement proposées.

RAPPORT 4 – FINANCEMENT DE L'ACTIVITE DES ESPACES BEAUNE BLANCHES-FLEURS ET BRETONNIERE PAR LA MSA
(rapporteur : Mme MERVAILLE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler le partenariat avec la MSA pour la période 2012-2014, au titre de l'animation globale dans le cadre de la politique de soutien aux centres sociaux ruraux,
- autorise le Député-Maire à signer les conventions d'engagement et de financement proposées.

RAPPORT 5 – RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC L'INSEEC - MISE A DISPOSITION DE SALLES A L'ANNEXE LORRAINE
(rapporteur : M. ANDRE)

Le Député-Maire souligne l'importance de ce dossier en précisant que l'INSEEC est un des leaders mondiaux en matière de formation de commerce du vin et que leurs étudiants, qui viennent du monde entier, deviendront autant d'ambassadeurs de la Bourgogne.

M. ANDRE précise qu'il s'agit d'une formation haut de gamme. Elle concernera une cinquantaine d'étudiants. Dès septembre 2015 ouvrira une classe Bachelor, l'objectif étant d'évoluer vers un Master I puis II.

M. ANDRE rappelle en outre que la Ville avait proposé, dans l'attente de l'ouverture de la Cité du Vin, d'installer l'INSEEC au sein du Lycée Viticole, mais qu'elle s'était vue refuser l'autorisation par la collectivité de rattachement.

M. THOMAS fait savoir qu'il a toujours milité pour les formations supérieures, notamment dans le domaine du vin, mais de préférence publiques. Pour autant il s'étonne du choix des lieux car il s'agit d'une salle attribuée autrefois à l'UTB à qui la Ville a demandé de partir pour les récupérer et non les louer.

Le Député-Maire précise que la salle était effectivement initialement destinée à la Communauté d'Agglomération pour y installer une partie de ses services.

Le refus d'installer l'INSEEC au Lycée Viticole a conduit à la recherche d'une alternative, contraignant l'Agglomération à rester à l'étroit dans ses locaux.

C'est cependant, plutôt une belle illustration de la bonne gestion de l'emploi du patrimoine par temps de crise. Quand un partenaire privé se propose de s'installer à BEAUNE et de louer des locaux, il est dommage de s'en priver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention,

- décide de mettre à disposition de l'INSEEC la salle de conférence de l'annexe LORRAINE, auparavant occupée par l'UTB, ainsi que le bureau jouxtant cette salle, pour une durée de 3 ans, dans les conditions financières exposées dans le rapport,

- autorise le Député-Maire à signer la convention d'occupation du domaine public ainsi que tout document relatif à ce dossier.

RAPPORT 6 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE CLOS-MAIRE
(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Député-Maire précise qu'il s'agit là d'un rapport habituel auquel ont été ajoutés les Journées du Patrimoine.

Après s'être félicité de ce beau partenariat entre la Ville et le lycée du Clos-Maire, il souhaite qu'il puisse se faire également avec le lycée Marey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en place d'une convention de partenariat ayant pour objet de fixer un cadre relatif à la participation des étudiants du Lycée du Clos-Maire à l'organisation de grands événements de la Ville de BEAUNE, en particulier pour 2015 :
  - Festival International du Film Policier en mars 2015 pour le compte de la SPL BEAUNE Congrès et en partenariat avec la Ville,
  - City Raid, en avril 2015,

- Journées Européennes du Patrimoine, en septembre 2015,
- Participation aux manifestations de Noël 2015, sous réserve de la disponibilité des élèves,

➢ autorise le Député-Maire à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

RAPPORT 7 – INDEMNITE DE MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE
(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➢ note que par convention, l'Etat confie aux communes, l'exécution des tâches matérielles incombant à la commission de propagande et fixe la dotation à 0,28 € par électeur inscrit pour le premier tour et à 0,23 € par électeur inscrit pour le second tour,

➢ décide, afin de ne pas représenter une charge supplémentaire pour la Collectivité, d'indemniser les agents municipaux qui participeront à la mise sous pli dans la limite de la dotation en appliquant les tarifs retenus par l'Etat pour chaque électeur et chaque tour de scrutin,

➢ autorise le Député-Maire à signer toute convention à intervenir avec l'Etat, à l'occasion de prochains scrutins.

Arrivée de M. CANCEL à 18 H 53

RAPPORT 8 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET LA SDAT ASCO
(rapporteur : M. BOLZE)

Mme JONDOY-PAYMAL se félicite du maillage et des complémentarités qui existent dans le domaine social et demande à pouvoir bénéficier d'un véritable bilan social de la Ville de la part du CCAS pour cibler les besoins et, le cas échéant, réorienter les actions.

M. BOLZE répond que ce bilan existe via un observatoire. Il est d'ailleurs une pièce maîtresse à fournir pour toute demande de subventions auprès des partenaires, notamment de la CAF.

Le Député-Maire confirme que ce diagnostic existe. Il se fera un plaisir de communiquer toutes informations utiles.

Il souligne en outre que la Ville ne baisse pas la garde en matière d'insertion sociale. Bien au contraire, elle fait appel aux compétences de chacun, des interventions transversales étant mises en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➢ approuve le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville, le CCAS et la SDAT ASCO, dans le domaine de l'insertion sociale de personnes en situation de grave désocialisation et en situation de grande précarité,

➢ note que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat ont été inscrits au Budget Primitif 2015,

➢ autorise le Député-Maire à signer la convention à intervenir.

RAPPORT 9 – ORGANISATION DES SERVICES
(rapporteur : Mme RAKIC)

S'agissant du COSI, le Député-Maire rappelle la décision, qu'il regrette, de sa dissolution et rend hommage au travail de son dernier président et à travers lui, à l'ensemble du bureau et à tous ceux qui y ont œuvré depuis tant d'années.

Concernant l'évolution de postes, le Député-Maire évoque le départ de Catherine COUTURIER-DAMET pour souligner sa grande compétence, la qualité de ses services et son engagement.

Mme RAKIC précise, en la remerciant, que c'est Corinne PORTE-BERTHOUX qui assure l'intérim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention

- approuve le renouvellement des conventions à passer avec l'Ecole de Judo Beaunoise et le Boxing Club pour la mise à disposition de personnel municipal,
- décide de mettre un terme à la mise à disposition d'un rédacteur principal 1ère classe du CCAS à hauteur de 20 % de son temps d'emploi auprès de la Ville, eu égard à la nouvelle organisation dans le secteur des logements,
- approuve l'évolution de plusieurs postes rendue nécessaire suite aux modifications apportées dans l'organisation de plusieurs services et dont la liste est retranscrite dans la délibération intégrale prise à cet égard.

RAPPORT 10 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BEAUNE
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Député-Maire souligne l'importance de ce dossier qui donne les règles essentielles d'urbanisme, notamment en termes de densité de logements ou encore de coefficient d'occupation des sols. Il s'agit de préparer les 10 à 15 ans à venir poursuit le Député-Maire qui souligne l'évolution de certains emplacements réservés et met en avant l'important volet de l'aérodrome.

Il souligne par ailleurs le gros travail que représente ce dossier et remercie Jean-Luc BECQUET, lequel salue à son tour le travail des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le principe d'une modification n° 5 du PLU de la Ville telle que présentée,
- donne mandat au Député-Maire pour la mise en œuvre de cette procédure de modification du PLU de la Ville, notamment pour réaliser toute démarche en vue de la finalisation du projet.

RAPPORT 11 – INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL
(rapporteur : Mme DIERICKX)

C'est également un dossier important relève le Député-Maire qui rappelle que si la liberté du commerce s'impose, la collectivité pourra désormais intervenir grâce à ce nouvel outil mis à sa disposition.

L'enjeu est de maintenir la diversité et la mixité des commerces en centre-ville en évitant qu'il n'y ait que des activités à finalité touristique, explique le Député-Maire, pour qui il s'agit également d'éviter des spéculations outrancières.

Cet outil est complété d'une nouvelle politique décidée au début du mandat, en matière de droit de terrasse, afin de freiner le phénomène de démultiplication excessive des bars à vins en centre historique.

M. THOMAS, qui défend le droit d'intervention de la puissance publique, met en avant, derrière ce dossier économique, tout l'intérêt social et estime que le périmètre retenu peut être amené à évoluer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité tel que présenté,
- institue à l'intérieur de ce périmètre un droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce et baux commerciaux,
- exerce ce droit au nom de la Ville en déléguant son exercice au Député-Maire,
- autorise le Député-Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

RAPPORT 12 – RECENSEMENT DES MATERIELS REFORMES A CEDER
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la sortie de l'inventaire de la Ville des matériels usagés et obsolètes dont la liste est annexée à la délibération,
- autorise la vente de ces matériels sur le site internet dédié « Agorastore »,
- autorise le Député-Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

RAPPORT 13 – GESTION DES AP/CP
(rapporteur : M. CHAMPION)

↘ RAPPORT 13.1 - CREATION D'AP/CP - PROGRAMME DE TRAVAUX 2015

S'agissant de la rénovation des sols amortissants dans les aires de jeux des écoles, Mme RAKIC s'inquiète des nouvelles normes toujours plus contraignantes.

Le Député-Maire souligne qu'il partage cette inquiétude et évoque le projet à l'école des Echaliers qui imposerait de supprimer les espaces verts encore existants.

Afin de faciliter la gestion de certaines opérations présentées au BP 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions

- décide de créer, au titre de l'année 2015, les AP/CP selon les conditions suivantes :

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2015	CP 2016
Réaménagement de la Place Madeleine	2312	3 400 000 €	1 000 000 €	2 400 000 €

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017
Rénovation des sols amortissants dans les aires de jeux des écoles	2313	57 200 €	19 200 €	18 900€	19 100 €
Remplacement des maisonnettes dans les écoles	2188	17 000 €	6 500 €	7 000 €	3 500 €

- note que les reports de crédits de paiement non utilisés se feront automatiquement d'une année sur l'autre et que toute modification ou évolution des AP/CP se fera par délibération du Conseil Municipal,

- vote la répartition des crédits de paiement telle que définie précédemment.

↘ RAPPORT 13.2 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT -AP/CP- REVISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, approuve la révision des AP/CP, selon les conditions suivantes :

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Contournement de BEAUNE	20413	8 538 188,01€	109 778,19 €	1 170 222 €	250 000 €	2 713 972,16€	2 220 141,62€	2 074 074,04€
Accueil Porte Marie de Bourgogne	2313	714 000 €	0	354 000 €	0	360 000 €	-	-

↘ RAPPORT 13.3 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT -AP/CP- - CLOTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, décide de clôturer au 31 décembre 2014, l'Autorisation de Programme créée pour l'aménagement de la Place Malmédy, cette opération ayant été achevée cette année avec la fin de l'aménagement paysager.

RAPPORT 14 – GESTION ACTIVE DE LA DETTE
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, prend acte de la situation de l'encours de dette de la Ville et des taux d'emprunts actuels.

RAPPORT 15 – RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE
(rapporteur : M. CHAMPION)

M. THOMAS demande que les informations apportées ce soir oralement et qui répondent partiellement à ses demandes formulées lors du DOB lui soient données par écrit et qu'il abordera la question lors de la discussion budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions,

- retient les conditions de l'offre de la Caisse d'Epargne pour un montant de ligne de 5 000 000 €,
- autorise le Député-Maire à signer le contrat correspondant.

Arrivée de M. JACQUET à 19H39

RAPPORT 16 – FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2015
(rapporteur : M. CHAMPION)

M. THOMAS fait état de tarifs qu'il estime trop élevés et souligne qu'une politique tarifaire ne doit pas être seulement le fruit d'ajustements, mais qu'il s'agit de se poser des questions fondamentales au niveau social et culturel.

Il regrette notamment l'augmentation des tarifs de la piscine et des cartes d'inscription aux espaces beaunois et s'interroge sur l'augmentation importante des concessions au cimetière.

Il rappelle également qu'il défend de longue date la gratuité dans les musées.

Concernant le cimetière M. CHAMPION précise qu'il s'agit d'avoir des tarifs proches de nos grands voisins, BEAUNE étant à ce jour bien moins cher.

M. VUITTENEZ précise que pour la piscine l'augmentation est de 20 centimes pour un adulte et que BEAUNE reste parmi les moins chères de Côte-d'Or.

Mme CAILLAUD relève que la bibliothèque s'attache à simplifier ses tarifs et à trouver les meilleures solutions. Une démarche qui porte ses fruits puisqu'elle se félicite de voir revenir les étudiants et les lycéens.

Mme MERVAILLE précise pour sa part que les tarifs dans les Espaces beaunois n'ont pas augmenté depuis 3 ans et que dans le cas présent l'augmentation est de 50 centimes, la carte famille ne bougeant pas.

Le Député-Maire rappelle qu'il est totalement opposé à la gratuité, la culture, au surplus, ne se bradant pas.

Mme JONDOT-PAYMAL souligne qu'elle partage les observations de M. THOMAS et qu'elle souhaite des tarifs plus adaptés aux caractéristiques socio-économiques de la Ville, tarifs qui pourraient être calculés en fonction du quotient familial.

Profitant d'une intervention sur le tarif de la piscine municipale dont elle conteste l'augmentation, elle interroge le Maire sur l'état d'avancement du dossier d'extension de cet équipement sportif.

M VUITTENEZ et le Député-Maire confirment que le dossier est en cours, mais qu'il représente un budget de 14 millions d'Euros.

M. CHAMPION fait savoir que les tarifs ne reflètent pas du tout le coût de la prestation et évoque un coût 20 fois supérieur pour la piscine par exemple pour que la dépense soit couverte par la recette des entrées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 2 voix contre, et 1 abstention, adopte les tarifs des différentes prestations présentées applicables au titre de l'exercice 2015.

RAPPORT 17 – ESQUISSE DU BUDGET PRIMITIF 2015
(rapporteur : M. CHAMPION)

A cette occasion le Député-Maire rend hommage à Anne-Sophie GRADELET, directrice des finances, qui quitte la Ville pour prendre de nouvelles responsabilités, à la Chambre Régionale des Comptes, en mettant en avant ses compétences et son sourire constant. C'est Aline MONSSU qui lui succède.

M. CHAMPION s'associe à cet hommage et souligne le travail important du service des finances qui a préparé ce budget avec une personne en moins puisqu'en congés maternité.

Le Député-Maire poursuit en soulignant que le contribuable ne doit pas être la variable d'ajustement de la politique fiscale du gouvernement.

A BEAUNE, c'est grâce à l'élargissement des bases que la Ville peut avoir une politique qui se révèle vertueuse : en n'augmentant pas les taux d'imposition, les entreprises continuent de s'implanter.

Il fait ainsi état de l'installation de venteprivee.com avec à la clé près de 150 emplois, et 200 à l'horizon 2016 et peut-être un deuxième étage sur BEAUNE même.

Il évoque en outre des contacts du même niveau sur deux dossiers et rappelle que Parcolog affiche désormais complet avec MASSA Pneus qui utilise une quatrième cellule. Trente emplois ont été créés à cette occasion.

Mme JONDOT fait état d'un document qui manque de transparence, tant sur la forme que sur le fond.

Elle demande par ailleurs des explications sur les raisons de la baisse des charges de personnels.

Enfin, revenant sur les critiques sur la baisse des dotations de l'Etat, elle estime au contraire que les fonds versés par l'Etat sont plutôt en augmentation qu'en diminution grâce au FCTVA.

M. CHAMPION précise que le FCTVA n'est pas une dotation, mais une compensation et que c'est bien 700 000 € de dotation de l'Etat sur 2 ans que la Collectivité va perdre.

M. THOMAS qui n'entend pas refaire le débat du DOB souligne qu'il s'agit en premier lieu de se poser la question de la place donnée aux citoyens dans la préparation de ce budget et parle d'une préparation budgétaire confisquée.

Il insiste sur la nécessité de revitaliser la démocratie avec de nouveaux outils tels la diffusion des conseils municipaux sur internet, la création de conseils citoyens, de budgets participatifs pour les écoles.

Sur le fond M. THOMAS exprime sa volonté de développer une politique en matière de transition énergétique. Ses priorités sont l'éducation et la culture.

Il s'inquiète en outre de marges de manœuvres de plus en plus étroites de la Ville et souligne qu'il faut agir sur la dette et la gestion de l'emprunt.

M. THOMAS poursuit en expliquant qu'il s'agit d'un budget révélant des choix budgétaires et une certaines prudence qu'il comprend, mais qu'il ne voit pas émerger une véritable ligne directrice. Il le qualifie d'invertébré.

Le Député-Maire souligne au contraire que ce budget a une colonne vertébrale, mais qu'il s'agit d'être prudent, vigilant, compte tenu de la situation économique délicate car les élus sont comptables des deniers publics.

La première priorité de la Ville c'est l'emploi, poursuit le Député-Maire pour qui le meilleur moyen de le défendre est de ne pas augmenter la fiscalité. Il précise que la fiscalité locale a baissé, en francs constants, de 25% par rapport à 1995.

La politique culturelle fait partie de cette colonne vertébrale poursuit le Député-Maire, qui fait état d'une vision qui se décline depuis plusieurs années et progresse. La médiathèque va ainsi évoluer vers une cité du numérique, la Cité du Vin prend forme, celle du cinéma est quasi terminée. Il souligne également que la Ville maintient son effort au bénéfice des associations.

Le Député-Maire conclut en faisant état d'un budget qui prépare l'avenir et qui permet à BEAUNE de continuer à rayonner.

Sur le plan des valeurs, le Député-Maire estime que la démocratie représentative a tout son sens en particulier avec une victoire à 76%. La Démocratie directe a quant à elle ses dérives, comme on peut le constater parfois.

Après présentation de l'esquisse budgétaire à l'ensemble des élus, le Conseil Municipal procède au vote du budget dont le résultat est retranscrit dans les tableaux annexés au présent procès verbal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil est levée à 21H25.

Jean-Benoit VUITTENEZ

Secrétaire de Séance

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015
VOTE PAR NATURE

1 - <u>BUDGET PRINCIPAL</u> : FONCTIONNEMENT : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

		VOTE			
		POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
C.C.A.S.	792 246 €	33		2	
SDAT-ASCO	248 292,00 €	33		2	

2 - <u>BUDGET PRINCIPAL :</u> FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	VOTE			
				POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
013	Atténuation de charges		120 000 €	32	2	1	
70	Ventes de produits		1 646 344 €	32	2	1	
73	Impôts et taxes		18 664 849 €	32	2	1	
74	Dotations subventions et participations		5 183 143 €	32	2	1	
75	Autres produits de gestion courante		568 120 €	32	2	1	
76	Produits financiers		450 €	32	2	1	
77	Produits exceptionnels		50 200 €	32	2	1	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	877 028 €		32	2	1	
011	Charges à caractère général	6 567 308 €		32	2	1	
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 868 180 €		32	2	1	
014	Atténuation de produits			32	2	1	
65	Autres charges de gestion courante	3 662 003 €		32	2	1	
66	Charges financières	1 242 610 €		32	2	1	
67	Charges exceptionnelles	3 800 €		32	2	1	
68	Dotations aux amortissements et provisions	630 377 €		32	2	1	
022	Dépenses imprévues	381 800 €		32	2	1	
TOTAL FONCTIONNEMENT		**26 233 106 €**	**26 233 106 €**	**32**	**2**	**1**	

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015
VOTE PAR NATURE

3 - BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENT

CHAPITRE	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	VOTE			
				POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
10	Dotations fonds divers réserves	20 000 €	1 400 000 €	32	2	1	
13	Subventions investissement		390 000 €	32	2	1	
16	Emprunts dettes assimilées	2 478 681 €	4 581 346 €	32	2	1	
20	Immobilisations incorporelles	126 500 €		32	2	1	
204	Subventions d'équipement versées	10 000 €		32	2	1	
21	Immobilisations corporelles	563 893 €		32	2	1	
23	Immobilisations en cours	3 949 300 €		32	2	1	
27	Autres immobilisations financières			32	2	1	
020	Dépenses imprévues	150 000 €		32	2	1	
021	Virement de la section fonctionnement		- €	32	2	1	
024	Produit des cessions		50 000 €	32	2	1	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		877 028 €	32	2	1	
TOTAL INVESTISSEMENT		**7 298 374 €**	**7 298 374 €**	**32**	**2**	**1**	

4 - BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	VOTE			
			POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	**33 531 480 €**	**33 531 480 €**	**32**	**3**		

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

VOTE PAR NATURE

5 - BUDGETS ANNEXES

ZAC PORTE DE BEAUNE	DEPENSES	RECETTES	VOTE			
			POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
. Investissement	8 070 820 €	8 070 820 €	32	2	1	
. Fonctionnement	8 070 820 €	8 070 820 €	32	2	1	
TOTAL	**16 141 640 €**	**16 141 640 €**	**32**	**2**	**1**	

CAMPING	DEPENSES	RECETTES	VOTE			
			POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
. Investissement	81 000 €	81 000 €	32	2	1	
. Fonctionnement	314 010 €	314 010 €	32	2	1	
TOTAL	**395 010 €**	**395 010 €**	**32**	**2**	**1**	

SPL BEAUNE CONGRES	DEPENSES	RECETTES	VOTE			
			POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
. Investissement	57 000 €	198 915 €	31	2	1	
. Fonctionnement	667 215 €	667 215 €	31	2	1	
TOTAL	**724 215 €**	**866 130 €**	**31**	**2**	**1**	

ZAC AERODROME	DEPENSES	RECETTES	VOTE			
			POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
. Fonctionnement	36 000 €	36 000 €	32	2	1	
TOTAL	**36 000 €**	**36 000 €**	**32**	**2**	**1**	

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015
VOTE PAR NATURE

6 - **BUDGET GLOBAL : BUDGET GENERAL + BUDGETS ANNEXES**

	DEPENSES	RECETTES	VOTE			
			POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
BUDGET GLOBAL	**50 828 345 €**	**50 970 260 €**	32	2	1	